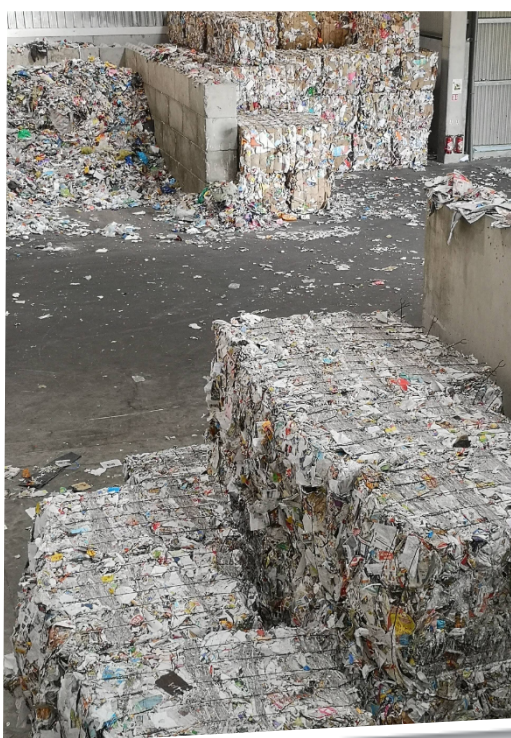




Installations de traitement des déchets non dangereux en Normandie Bilan 2020



SOMMAIRE

	 CENTRES DE TRI	4
	 INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TMB	6
	 PLATES-FORMES DE COMPOSTAGE	8
	 UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	10
	 INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX	12
	SYNTHÈSE	14

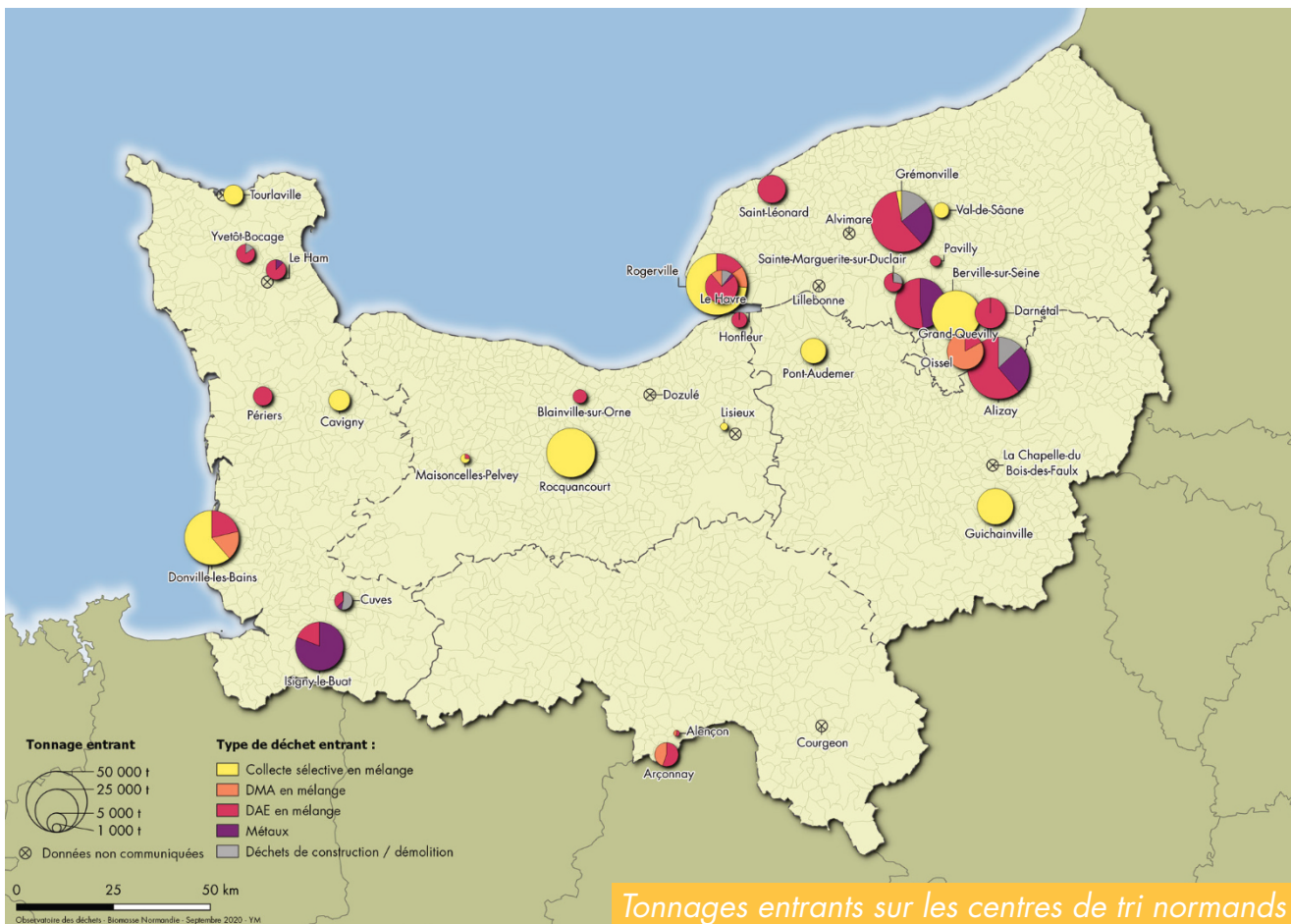
PROPOS INTRODUCTIF

Dans le cadre de ses différentes missions, l'Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire en Normandie consolide de nombreux indicateurs afin de suivre les modalités de gestion des déchets en Normandie.

Pour cela, l'Observatoire exploite les données collectées auprès des installations de traitement des déchets du territoire. Ce bilan présente les chiffres clés issus de l'enquête ITOM 2020 qui porte sur les Installations de Traitement d'Ordures Ménagères qui accueillent les déchets collectés par le service public de gestion des déchets.

Ce travail d'observation permet de mieux appréhender les flux traités par les installations situées en Normandie et de suivre les capacités de traitement des différentes filières. Nous remercions vivement tous les acteurs qui ont répondu à nos sollicitations, pour leur participation à ces enquêtes, la qualité de leurs données et le temps consacré à l'Observatoire.

Le contexte particulier de 2020 avec l'épidémie de COVID-19 a eu des conséquences sur la production, la collecte et le traitement des déchets. Cette publication propose d'apporter quelques éléments pour contextualiser les principales évolutions constatées sur les filières de traitement.



Tonnages entrants sur les centres de tri normands

8 centres de tri DMA

28 centres de tri DAE

455 400 t entrantes sur les centres de tri normands
25 % en CDT DMA
75 % en CDT DAE

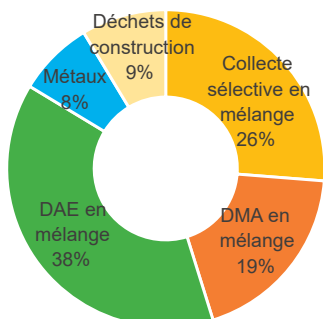
Suite aux retours d'enquêtes, on dénombre 36 installations de tri en Normandie en 2020 :

- 8 centres de tri DMA, dédiés aux recyclables secs issus des ménages. La moitié de ces centres de tri est sous maîtrise d'ouvrage publique ;
- 28 centres de tri DAE, spécialisés dans les déchets d'activités économiques. Sur ces 28 sites, 11 n'ont retourné aucune information sur les tonnages entrants et sortants de leur installation. Pour 6 d'entre eux, il a été possible de retrouver une partie des informations par le biais de sources complémentaires (GEREP, enquête collecte), mais les tonnages accueillis sur ces installations restent parfois sous-estimés.

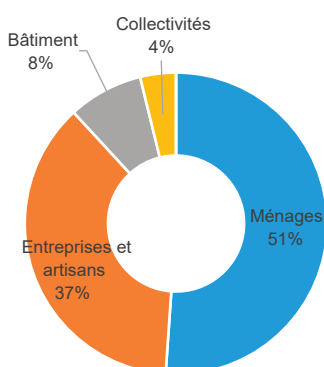
Ce manque de retour d'informations de la part des centres de tri des déchets d'activités économiques ne permet pas d'avoir une vision fiable des tonnages ou de la nature des flux de déchets effectivement traités par ces installations.

Pour l'année 2020, l'essentiel des données relatives aux centres de tri de collecte sélective a été récupéré par l'intermédiaire de leurs déclarations SYDEREP. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les exploitants sont en effet tenus de déclarer les tonnages annuels entrants et sortants de leurs installations. Ces données sont ensuite mises à disposition de l'Observatoire, *via* les bases de données SYDEREP et SINOE. On note que l'analyse approfondie des données a mis en avant un

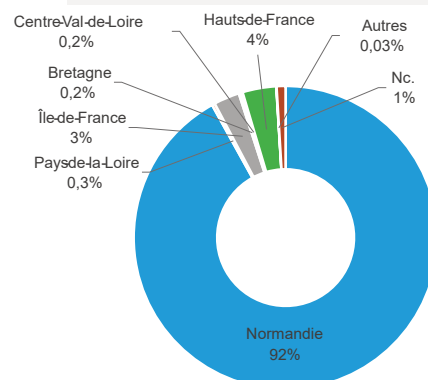
Nature des déchets entrants (en % du tonnage total réceptionné)



Origine des déchets entrants (en % du tonnage total réceptionné)



Origine géographique des déchets (en % du tonnage total réceptionné)



oubli de déclaration et débouché sur la correction de certaines erreurs de saisie par les déclarants.

Tri des recyclables secs

Avec les incendies survenus sur les centres de tri de Rocquancourt et Villedieu-les-Poêles (en décembre 2018 et mai 2020), la Normandie a perdu 56 000 tonnes de capacité de traitement. Fin 2020, cette capacité de traitement dédiée au tri de la collecte sélective s'établissait donc à 163 000 tonnes par an. Rappelons toutefois qu'en avril 2021 la SPHERE a ouvert son nouveau centre de tri à Villedieu-les-Poêles. D'une capacité de 40 000 tonnes par an, cette nouvelle installation devrait permettre de relocaliser une partie du traitement des tonnages issus de la collecte sélective. En parallèle, le projet de centre de tri de la société publique locale Normantri, avec une ouverture initialement prévue en 2023 à Colombelles, a dû être repoussé à l'horizon 2025 suite à un recours sur le marché lancé pour la conception, construction et l'exploitation de l'installation.

Les matériaux recyclables collectés sélectivement auprès des ménages représentent un peu plus de 25 % des tonnages entrants sur les centres de tri normands, soit environ 115 700 tonnes.

Soulignons qu'en raison de ce déficit de solution locale près de 43 200 tonnes de déchets ont été exportées et triées hors Normandie. 72 % de ce flux suit une filière de valorisation. Les refus de tri représentent en moyenne 28 % du flux sortant (une part en augmentation sur une majorité des sites normands) et sont orientés préférentiellement vers l'incinération. Notons que la part des refus de tri sur les installations dédiées à la collecte sélective a connu une progression importante par rapport à 2018. Cette progression pourrait être expliquée par une adaptation difficile de certaines installations aux extensions des consignes de tri et aux

volumes entrants plus importants, ces deux facteurs concourant à dégrader le bon fonctionnement des équipements.

Tri des autres DMA et des DAE

Les flux de déchets en mélange transitant sur les centres de tri s'élèvent à 339 700 tonnes, dont près de 82 000 tonnes de DMA. La catégorie « DMA en mélange », constituée d'encombrants ménagers et de déchets d'éléments d'ameublement issus notamment des déchèteries normandes, représente environ 18 % des apports globaux. Les entreprises et artisans comptent pour 67 % des apports (soit un peu plus de 179 000 tonnes).

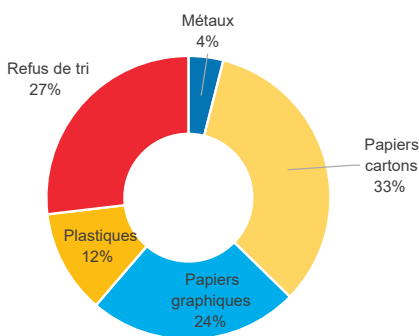
Globalement, tous flux confondus, DMA en mélange et DAE, le taux de refus de tri s'élève à 31 %.



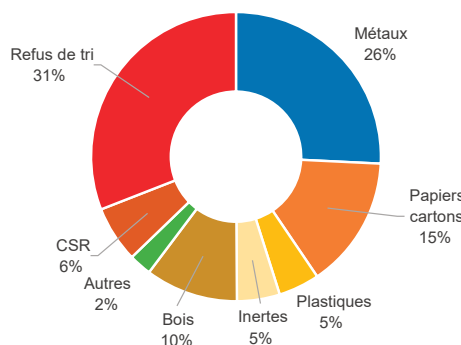
72 %
taux de valorisation moyen des recyclables secs

57 %
taux de valorisation matière moyen des autres DMA et DAE

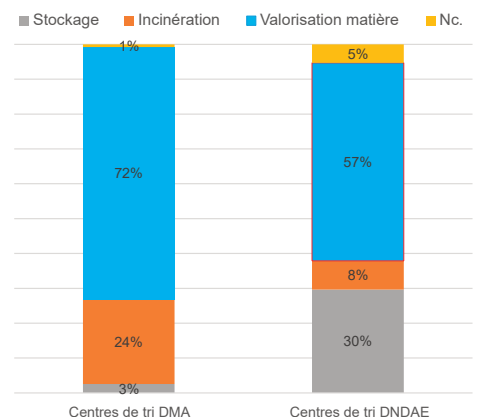
Matériaux sortants (collecte sélective)
(en % du tonnage collecté auprès des ménages - 163 300 t)

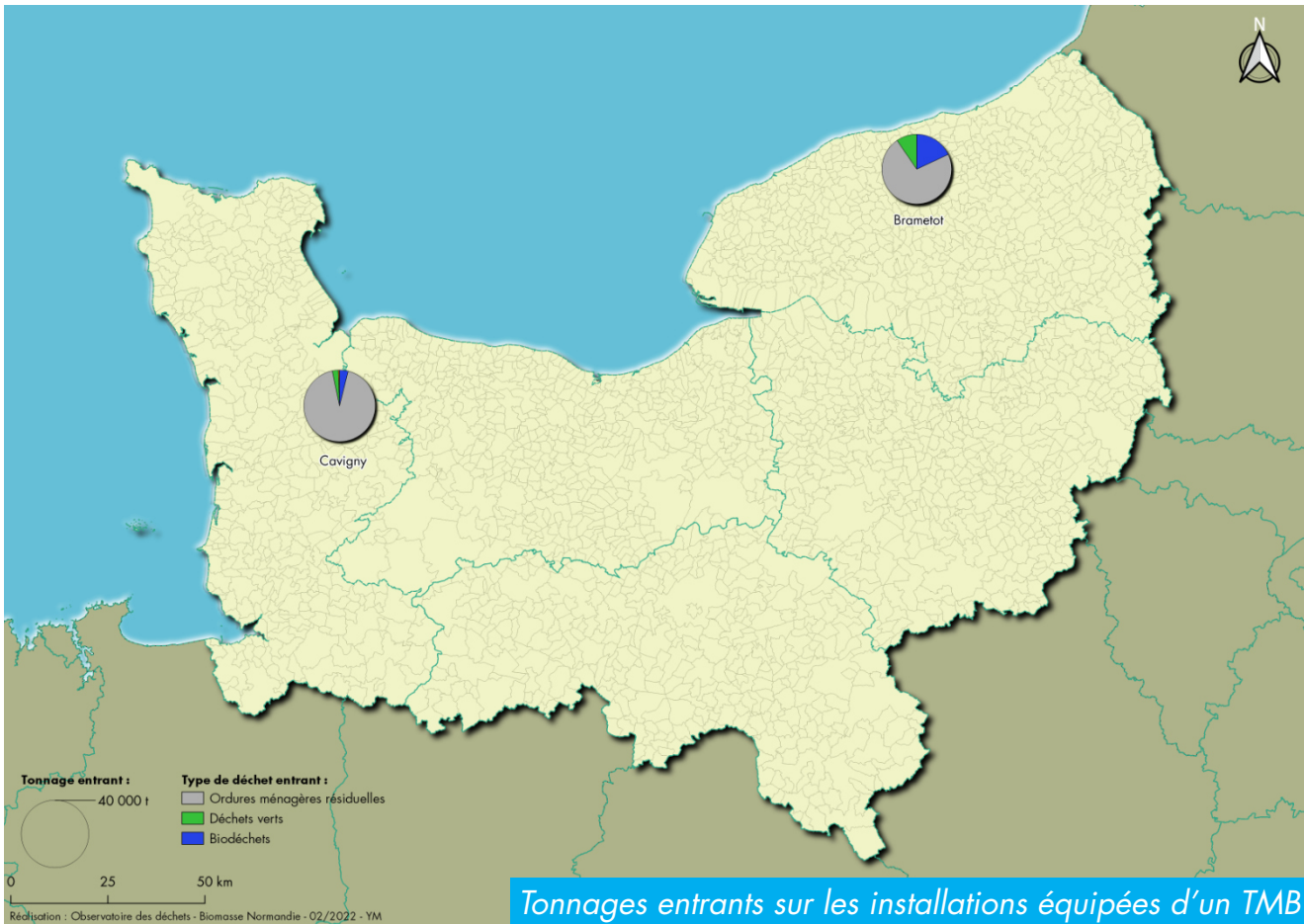


Matériaux sortants (hors C.S)
(en % du tonnage sortant)



Filières de traitement suivies par les déchets sortants





2 installations équipées d'un Tri-Mécano-Biologique

87 400 t réceptionnées en 2020

108 000 t capacité autorisée totale

Dans le but d'extraire la partie fermentescible de leurs ordures ménagères résiduelles et de renforcer leur taux de valorisation agricole, le Syndicat Mixte du Point Fort (50) et le SMITVAD (76) ont respectivement mis en œuvre en 2009 et 2012 deux installations de traitement de déchets équipées d'un Tri-Mécano-Biologique (TMB) associées à une unité de méthanisation.

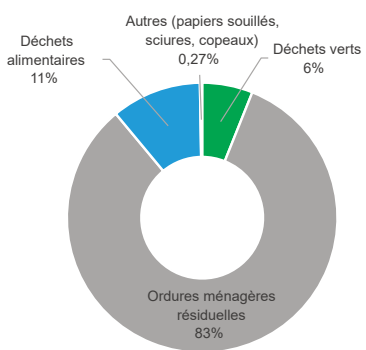
Déchets entrants dans les installations

Avec une capacité autorisée totale de 108 000 tonnes, ces deux installations ont réceptionné 87 400 tonnes de déchets en 2020, un tonnage en forte augmentation sur l'une des 2 installations, le SMITVAD ayant récupéré le traitement des déchets de territoires faisant auparavant partie de son périmètre.

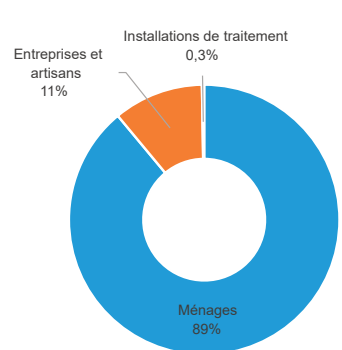
Signalons que depuis un incident survenu fin 2019, l'unité de Cavigny fonctionnait en mode dégradé, le flux entrant passant par le BRS ne pouvant rejoindre le hall de maturation (ce dernier ayant connu un sinistre important) pour assurer la production de compost. La matière organique a toutefois fait l'objet d'une valorisation électrique jusqu'en novembre 2020. En fin d'année 2021, les élus du territoire ont décidé la fermeture définitive de l'unité de méthanisation et son démantèlement, les ordures ménagères résiduelles du territoire étant désormais amenées sur l'ISDND du syndicat à Saint-Fromond.

En 2020, les ordures ménagères résiduelles ont représenté 81 % des déchets entrants, complétées par des déchets alimentaires et graisses (11 %) provenant de clients privés,

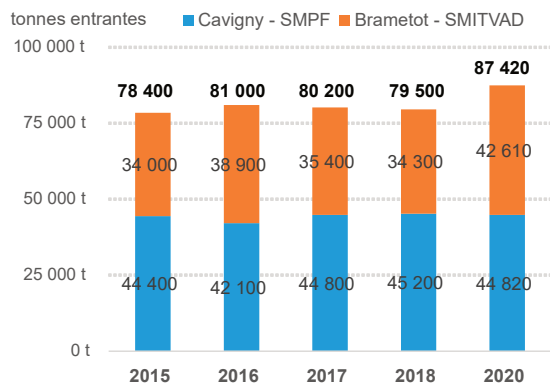
Nature des déchets (en % du tonnage total entrant)



Origine des déchets (en % du tonnage total entrant)



Evolution du tonnage entrant sur les 2 installations



et par un apport de déchets verts (6 %). Enfin, quelques apports supplémentaires (papiers souillés, sciures, copeaux de bois) représentent moins de 1 % du flux entrant. Sur les 2 installations, l'origine des déchets est 100 % normande.

Production d'énergie

Le biogaz produit grâce à la méthanisation a permis de générer près de 7 650 MWh d'énergie renouvelable en 2020, soit près de 30 Nm³ biogaz/t entrante. Les deux sites valorisent le biogaz *via* des unités de cogénération permettant de produire conjointement de l'électricité et de la chaleur sous forme d'eau chaude :

- l'électricité est injectée en quasi-totalité sur le réseau (98 % environ) et vendue à EDF Obligation d'Achat dans le cadre des tarifs réglementés,
- la chaleur est quant à elle autoconsommée pour le processus de méthanisation, le traitement des lixiviats des ISDND de Brametot et Grainville et le chauffage des locaux pour l'installation du Point Fort.

Déchets sortants des installations

A l'issue de l'étape de méthanisation, le digestat subit une phase complémentaire de maturation par compostage. Des déchets verts sont ajoutés comme structurant afin

d'établir les bonnes conditions de réalisation. Cette étape, qui n'a pu être réalisée sur l'installation manchoise, permet d'aboutir à la production d'un amendement organique de qualité pouvant être normé.

Production de compost

En 2020, environ 7 500 tonnes de compost normé (NFU 44 051) sont sorties de ces deux installations et ont été valorisées sur des terres agricoles. Seules 550 tonnes, issues d'une opération de déstockage, sont sorties de Cavigny. Ces chiffres 2020 sont à mettre en regard avec ceux de l'année 2018 durant laquelle plus de 10 100 tonnes de compost avaient été produites, soit une diminution de plus de 25 % des quantités produites.

Les indésirables extraits du flux d'OMr ont représenté quant à eux 68 % des déchets sortants (soit un peu plus de 59 000 tonnes). Ils sont envoyés en ISDND, à Saint-Fromond (50) pour le Syndicat Mixte du Point Fort et à Brametot (76) pour le SMITVAD. La gestion de ces indésirables, l'augmentation attendue de la TGAP dans les années à venir et les évolutions réglementaires issues de la Loi AGEC sont autant de facteurs pesant sur l'avenir de la dernière installation de ce type encore en fonctionnement en Normandie.

7 500 t

compost produit par les installations

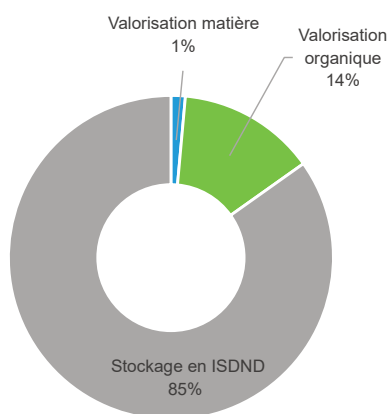
4 900 MWh

production électrique

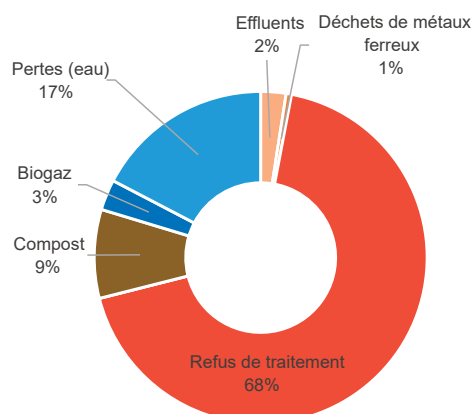
2 750 MWh

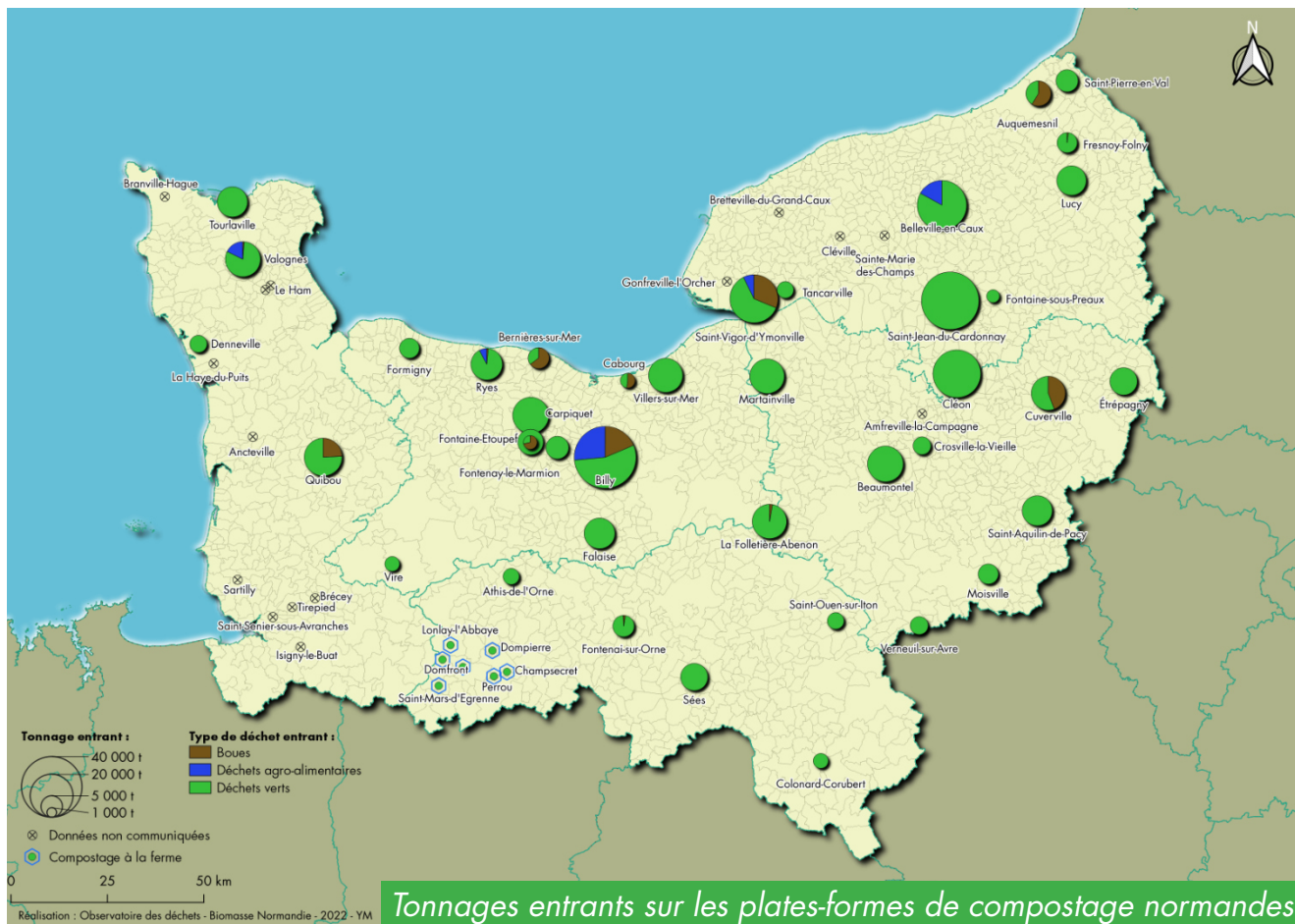
production de chaleur (autoconsommée)

Modes de traitement des déchets sortants



Nature des déchets sortants (en % du tonnage traité)





45 installations répondantes

439 400 t entrantes sur les plates-formes normandes renseignées

5 installations agréées SPA-3

L'enquête ITOM 2020 a permis de recenser 58 plates-formes de compostage sur le territoire normand. Parmi celles-ci, 45 ont été en mesure de fournir des éléments sur les tonnages entrants sur leurs installations et le compost produit.

Ainsi les chiffres présentés dans ce bilan reposent sur les données de 80 % des installations recensées. Sur la base des informations disponibles, on estime la capacité de traitement *a minima* à 588 900 tonnes par an.

Déchets entrants

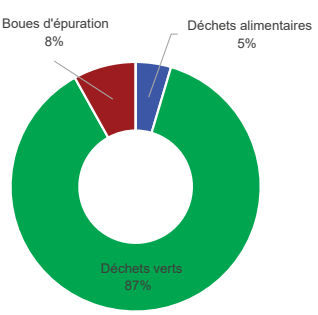
Globalement, près de 439 400 tonnes de déchets ont été accueillies sur ces installations, produites quasi exclusivement en Normandie (98 % des apports).

Les plates-formes de compostage normandes ayant répondu à l'enquête sont en grande majorité de petites installations.

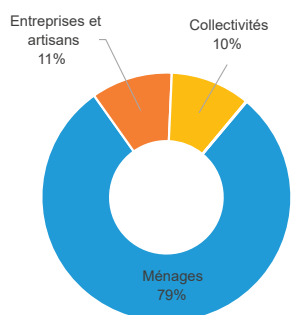
Près des 2/3 des installations ont traité moins de 10 000 tonnes de déchets entrants (9 300 tonnes en moyenne). On dénombre toutefois 5 installations ayant traité plus de 25 000 tonnes sur l'année 2020.

Les déchets verts constituent près de 87 % des apports sur ces plates-formes et proviennent en grande majorité des ménages (déchèteries et collectes au porte-à-porte). Les boues de stations d'épuration représentent un peu plus de 8 % des apports et sont co-compostées avec des déchets verts. Rappelons que deux plates-formes de compostage (Bernières-sur-Mer et Cabourg - 14) sont directement adossées à une station d'épuration.

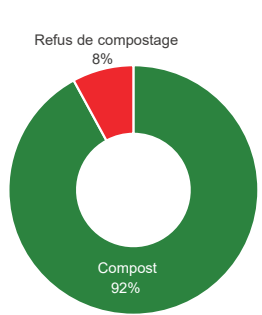
Nature des déchets
(en % du tonnage total entrant)



Origine des déchets
(en % du tonnage total entrant)



Flux sortants des installations
(en % du tonnage total sortant)



Enfin, les déchets alimentaires représentent près de 5 % des apports et sont compostés sur des plates-formes disposant d'un agrément sanitaire spécifique (sous-produits animaux de catégorie 3, SPA-3).

Valorisation du compost

Le traitement des déchets entrants par compostage a permis de produire près de 197 000 tonnes de compost. Cela représente un rendement matière de l'ordre de 45 % et un taux de dégradation matière de 55 %. Signalons qu'entre 2018 et 2020, le taux de refus de compostage a progressé de 2 points et s'établit ainsi à 8 %.

Valorisation agronomique des biodéchets

En 2020, la Normandie comptait 4 plates-formes de compostage agréées SPA-3, aptes à

traiter des biodéchets : Ryes, Formigny, Billy situées dans le Calvados et Saint-Vigor-d'Ymonville (76). Ces 4 sites ont accueilli un peu plus de 20 000 tonnes entrantes en provenance de l'industrie agro-alimentaire. Par ailleurs, rappelons que seule l'installation de Billy est équipée d'un déconditionneur permettant de séparer les emballages des biodéchets devant être traités.

Soulignons que le manque d'exutoires peut freiner l'émergence d'éventuels projets de collecte des biodéchets portés par les collectivités locales.

La carte ci-dessous présente les installations de méthanisation et de compostage agréées SPA-3 et disposant ou non d'un déconditionneur fin 2022.

588 900 t
capacité minimale
estimée des plates-
formes normandes

9

197 000 t
de compost produit
par les installations
normandes

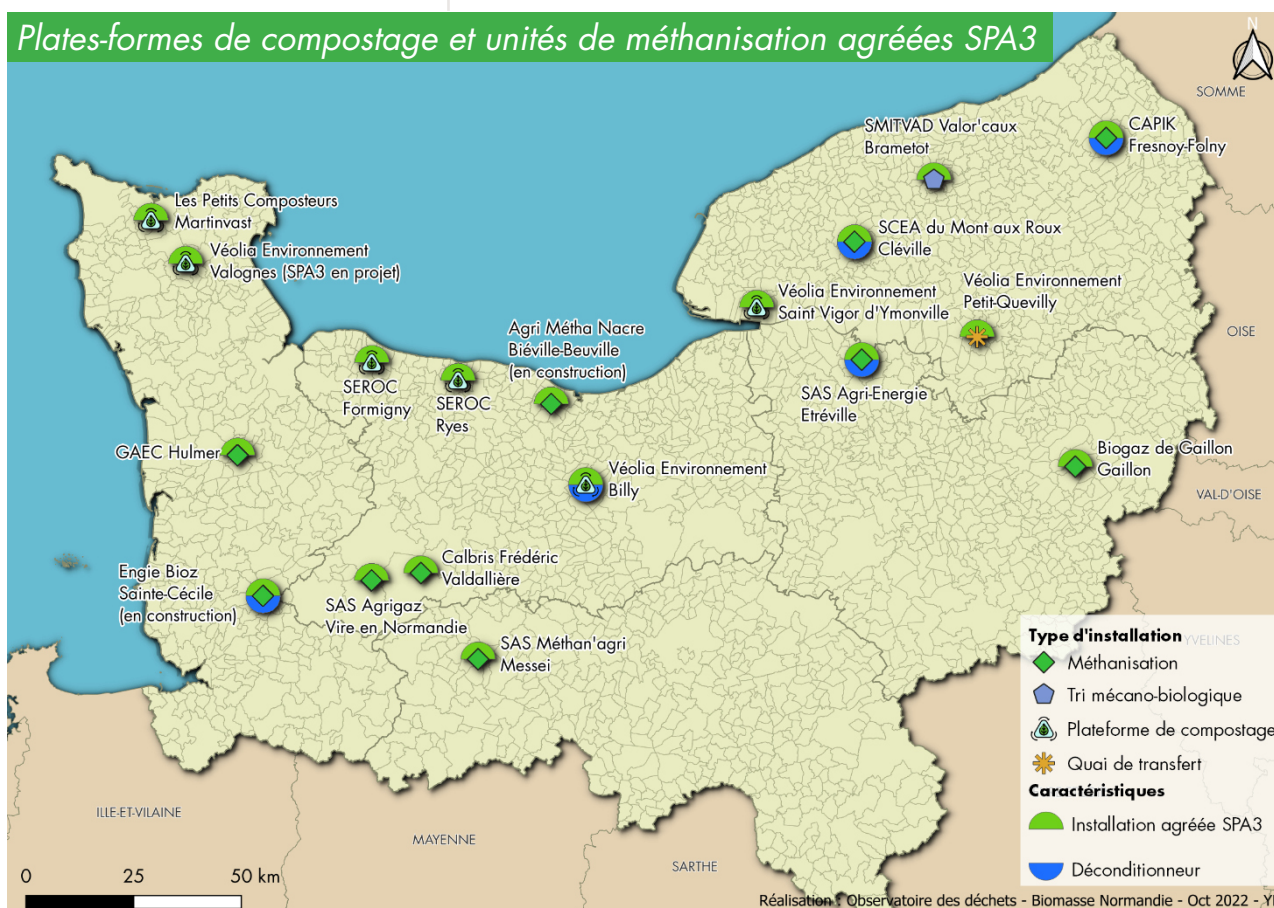
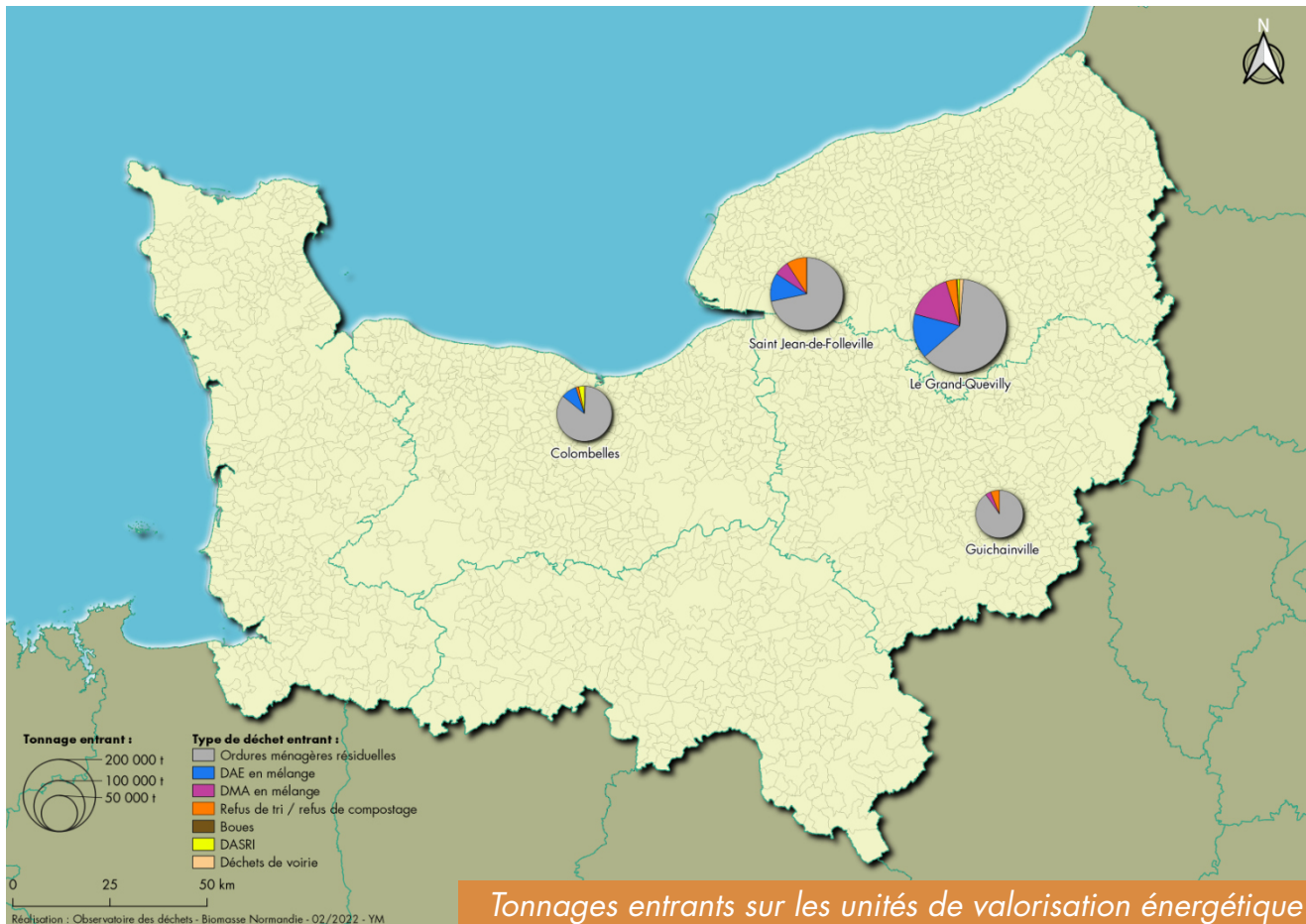


Plate-forme de compostage -
Saint-Martin de Fontenay (14)



Tonnages entrants sur les unités de valorisation énergétique

4 unités d'incinération avec valorisation énergétique

762 500 t capacité autorisée totale

750 800 t tonnage entrant sur les installations normandes

De maîtrise d'ouvrage publique, les 4 installations normandes représentent une capacité annuelle de traitement de 762 500 tonnes par an.

En 2020, ces installations ont accueilli un peu plus de 750 000 tonnes de déchets, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 97 %.

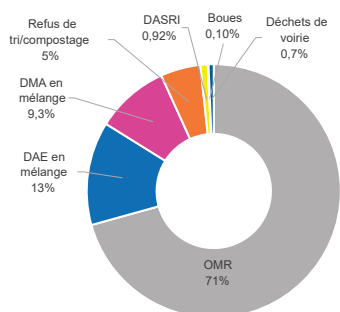
Les déchets entrants, originaires à 97 % de Normandie, sont constitués à 72 % d'ordures ménagères résiduelles. En ajoutant les encombrants ménagers divers, on observe que les déchets ménagers constituent 80 % du flux entrant sur les UVE. Le reste des apports est produit par les collectivités (moins de 1 %), les entreprises et artisans (13 % du flux entrant), des installations de traitement des déchets (5 % de refus de tri / compostage) et le secteur de la santé (les DASRI représentent un peu moins de 1 % du flux entrant).

Signalons que tous les déchets entrants dans les UVE ne sont pas traités sur l'installation. Les arrêts techniques programmés ou les dysfonctionnements de l'installation peuvent amener à déléster une partie du tonnage entrant.

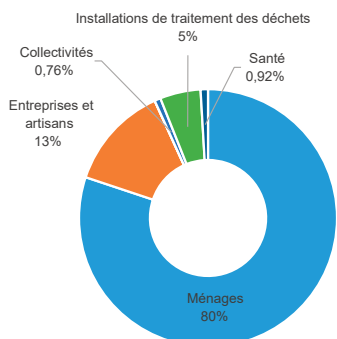
En 2020, plus de 4 500 tonnes de déchets ont été délestées vers des installations de stockage (soit moins de 1 % des déchets entrants) en UVE.

Globalement, l'année 2020 est marquée par une sollicitation plus importante des UVE, les tonnages entrants progressant de 2,7 % entre 2019 et 2020. Après une période marquée par une utilisation moindre de leurs capacités, les 4 sites voient leurs tonnages entrants progresser entre 2018 et 2020, réduisant encore la part de vide de four déjà relativement faible.

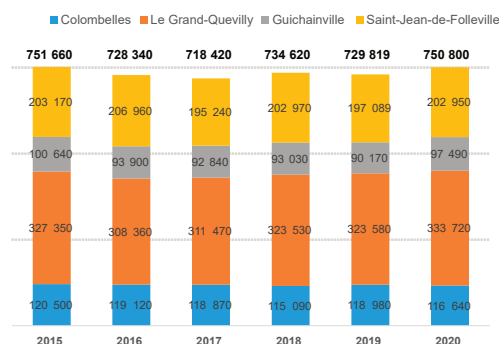
Nature des déchets entrants (en % du tonnage total entrant)



Origine des déchets entrants (en % du tonnage total entrant)



Evolution des tonnages entrants entre 2015 et 2020



Production d'énergie

Un peu plus de 86 % de l'énergie dégagée par l'incinération des déchets sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité. En 2020, on estime que près de 800 GWh d'énergie thermique et un peu plus de 240 GWh d'énergie électrique ont été produits par les 4 installations normandes, ce qui correspond au chauffage de 75 000 foyers et à la consommation électrique de 43 000 foyers.

Si les sites autoconsument une partie de leur production électrique (consommation dans le process) et thermique (chauffage des locaux), la chaleur produite est généralement valorisée par le biais d'un réseau de chaleur urbain ou industriel. L'électricité est pour la majeure partie revendue sur le réseau électrique (72 % de la production électrique sont ainsi injectés sur le réseau).

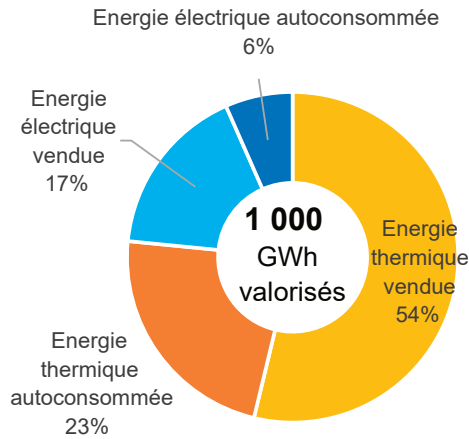
Plates-formes de maturation des mâchefers

L'incinération des déchets engendre la production de mâchefers bruts, de cendres et de résidus d'épuration des fumées d'incinération (REFIOM). Les 4 UVE ont produit près de 153 400 tonnes de déchets en 2020. Les mâchefers représentent 86 % des tonnages sortants et sont orientés vers 4 plates-formes de maturation, situées à Blainville-sur-Orne (14), Gonfreville-l'Orcher (76), Rogerville (76) et Grand-Quevilly (76).

Ces plates-formes ont accueilli un peu plus de 249 200 tonnes de déchets en 2020, dont 63 % de mâchefers normands et 37 % provenant d'UVE franciliens.

Après séparation et maturation, ces déchets suivent des filières de valorisation : les métaux extraits des mâchefers sont recyclés et les mâchefers déferraillés sont valorisés en sous-couches routières. Les cendres et les REFIOM sont quant à eux envoyés vers des installations de stockage de déchets dangereux.

Production d'énergie des UVE



795 GWh

Production de chaleur

70 % vendue

30 % autoconsommée

11

240 GWh

Production d'électricité

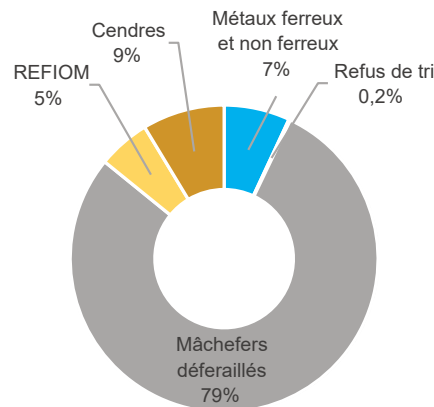
72 % vendue

28 % autoconsommée

86 %

performance énergétique moyenne des installations

Flux produits par les UVE (séparation et maturation comprises)



4

plates-formes de maturation des mâchefers

249 200 t

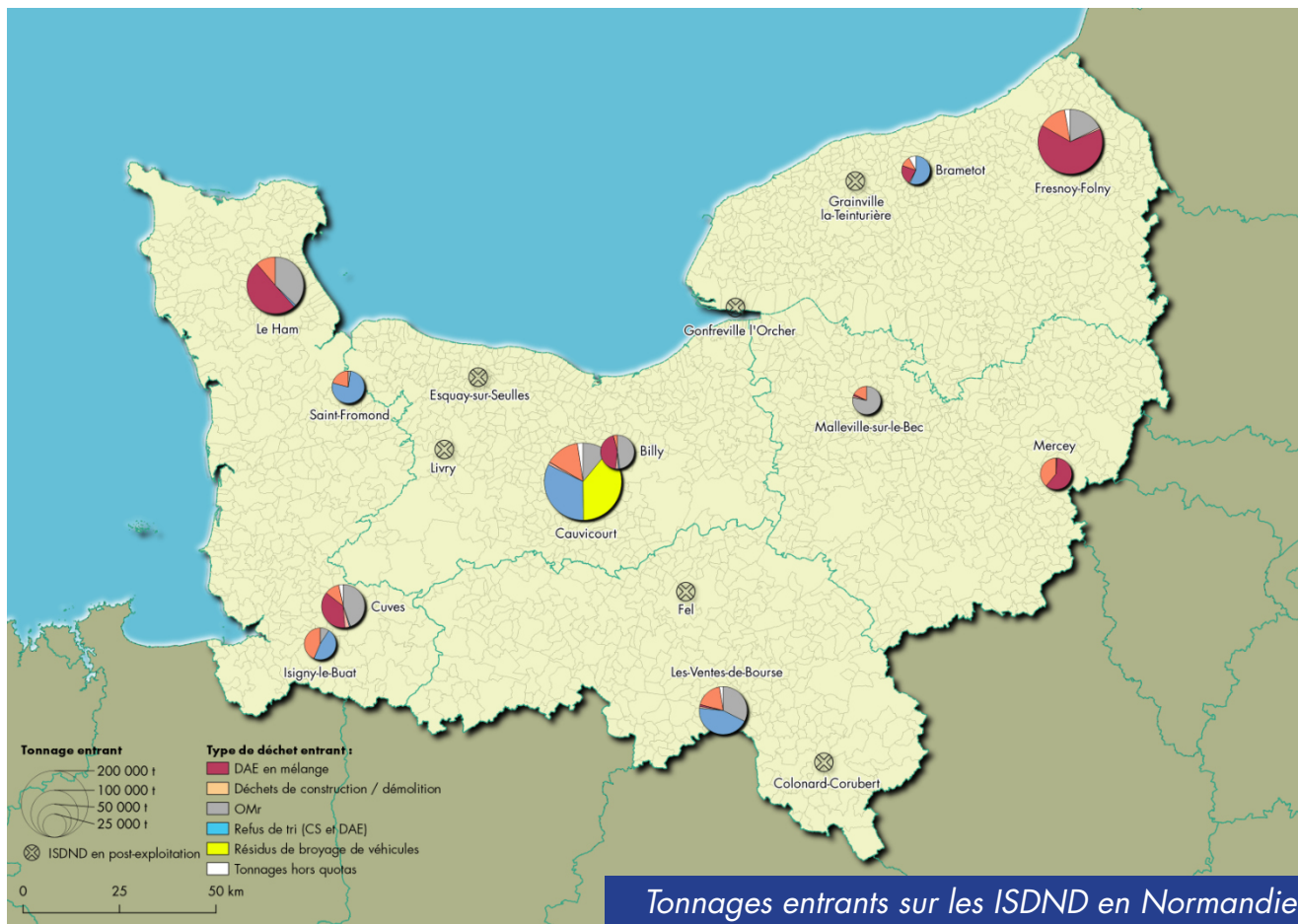
de mâchefers valorisés

21 500 t

de métaux valorisés

Unité d'incinération avec valorisation énergétique - Grand-Quevilly (76)





11 installations en fonctionnement fin 2020

6 sites en post-exploitation fin 2020

1 181 200 t capacité de traitement

1 045 250 t tonnage entrant sur les ISDND normands

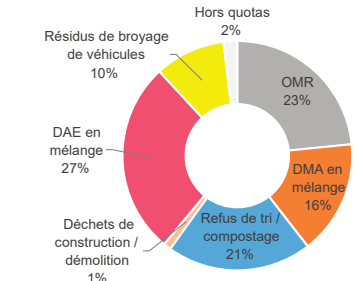
En fin d'année 2020, la Normandie comptait 11 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) représentant une capacité annuelle de traitement de 1 181 200 tonnes. Soulignons que les ISDND de Mercey et d'Isigny-le-Buat ont fermé leurs portes respectivement en décembre 2021 et mars 2022 ayant pour conséquence une diminution de 150 000 t par an de la capacité régionale.

Selon les réponses fournies par les installations, on estime que près de 1 045 200 tonnes ont été enfouies en 2020. Les déchets ménagers et assimilés représentent 39 % des apports avec près de 404 000 tonnes, dont 156 000 tonnes d'encombrants ménagers et 244 800 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

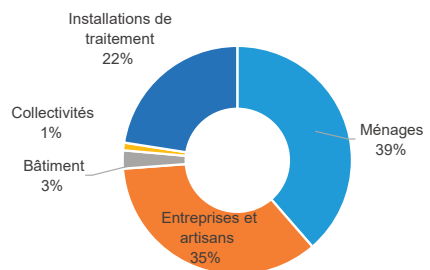
Les déchets d'activités économiques représentent 35 % des déchets enfouis. Par ailleurs, les déchets en provenance d'installations de traitement (tonnages délestés, refus de tri, etc), représentent quant à eux 22 % des déchets entrants, soit un peu plus de 235 000 tonnes.

Les réponses des installations ont permis d'identifier l'origine géographique de l'ensemble des déchets enfouis. Ainsi, 90 % des tonnages sont originaires de Normandie (une part en augmentation de 3 points par rapport à l'année précédente) ; le reste des

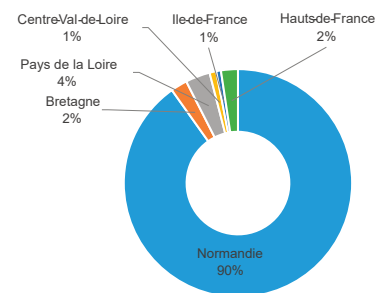
Nature des déchets (en % du tonnage entrant)



Origine des déchets (en % du tonnage entrant)



Provenance des déchets (en % du tonnage entrant)



apports provenant des régions limitrophes dont les Pays-de-la-Loire (4 %), la Bretagne (2 %), les Hauts-de-France (2 %), Île-de-France (1 %) et le Centre-Val-de-Loire (1%).

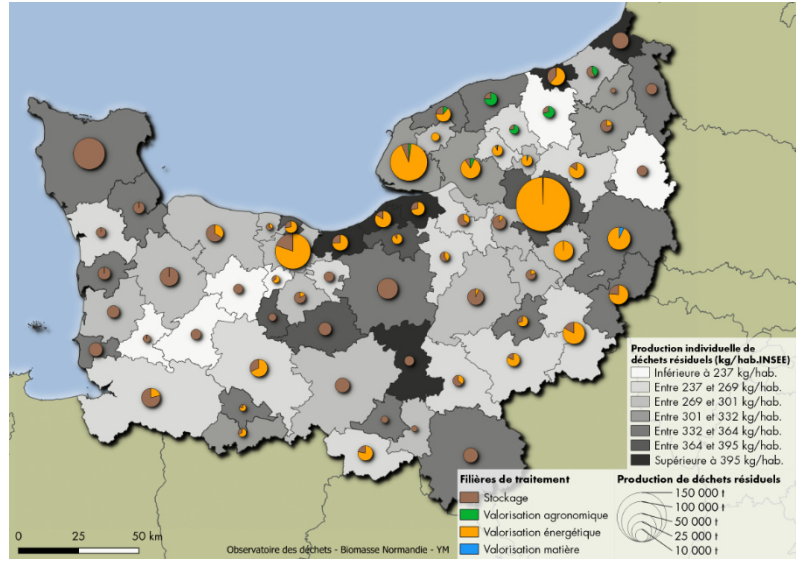
Production de lixiviate

Les installations de stockage génèrent des eaux chargées en polluants divers, du fait de leur percolation à travers les différentes couches de déchets enfouis. Ces lixiviate sont collectés en bas de casiers via un système de drainage pour être ensuite traités. Sur les 17 installations normandes (dont les 6 sites en post-exploitation), la production de lixiviate est estimée à 151 000 m³.

Production d'énergie

L'ensemble des installations dispose d'équipements permettant de capter le biogaz produit par la décomposition des déchets enfouis. Composé en moyenne de 41 % de CH₄, ce biogaz est, soit valorisé sous forme d'énergie, soit éliminé via une torchère. En Normandie, 14 installations disposent d'équipements de cogénération permettant de produire de l'électricité et de la chaleur, qui peuvent être autoconsommées dans le cadre du traitement des lixiviate par exemple, ou vendues à un réseau de distribution ou une société voisine. On estime ainsi à près de 110 GWh/an la production d'énergie renouvelable des ISDND normands.

Productions de déchets résiduels et recours à l'enfouissement sur les collectivités normandes en 2020



unités d'incinération afin d'éviter tout arrêt technique durant cette période. Ainsi sur les mois de mars, avril et mai 2020 on observe une différence moyenne de 30 000 tonnes de déchets entrants en moins sur les installations de stockage (et un pic dans cette différence sur le mois d'avril 2020).

Cette chute importante des tonnages entrants a pris fin dès le mois de juin 2020 avec un retour à la normale sur la seconde moitié de l'année. Signalons que le second confinement en fin d'année n'a pas eu ce même impact sur les apports entre les deux types d'installations.

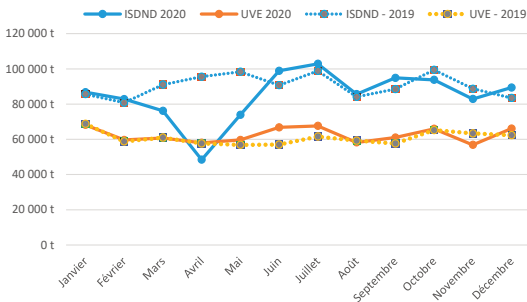
Soulignons qu'après une année 2020 atypique, les tonnages entrants en centres de stockage sont repartis à la hausse en 2021 avec une hausse de 2,6 % observée entre les deux années.

46 millions
nm³ de biogaz produit

44 GWh
énergie thermique produite
100 % autoconsommée

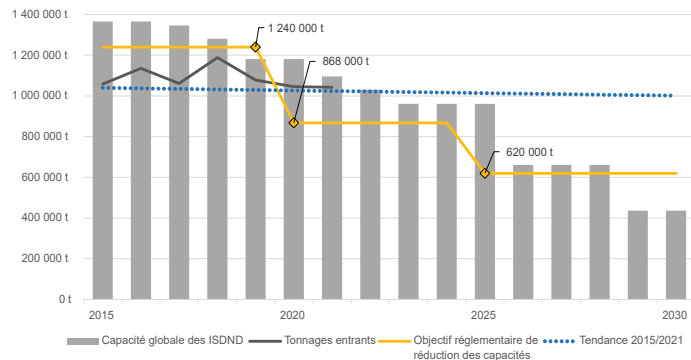
63 GWh
énergie électrique produite

Apports mensuels en ISDND en 2019 et 2020



L'analyse comparative des apports mensuels sur les années 2019 et 2020 laisse clairement apparaître l'impact de la crise sanitaire sur les tonnages entrants en centres de stockage. En raison du ralentissement général de l'activité économique (jusqu'à l'arrêt total de certains secteurs d'activité) et de la baisse des tonnages collectés, il a été nécessaire d'assurer l'approvisionnement des

Tonnages entrants et objectif réglementaire de réduction des capacités de stockage



Installation de stockage de déchets non dangereux - Malleville-sur-le-Bec (27)

En 2020 la Normandie comptait 121 unités de traitement des déchets ménagers et assimilés représentant une capacité minimale de traitement de 3 732 000 tonnes. Pour cette année 2020, il a été possible de récupérer des informations auprès de 99 installations (soit près de 82 % des sites). Ces installations de traitement ont réceptionné plus de 3 027 600 tonnes de déchets sur l'année enquêtée.

Origine géographique

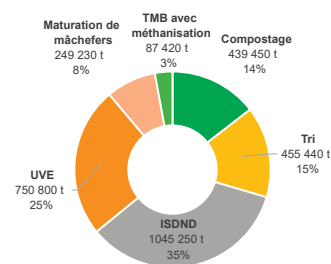
94 % de ces déchets sont originaires de Normandie (soit près de 2 606 000 tonnes). 161 000 tonnes proviennent des régions limitrophes. Les Hauts-de-France et les Pays-de-la-Loire concourent respectivement à hauteur de 2 % et 1,5 % des apports. Les autres apports proviennent de la Bretagne (1,1 %), de l'Île-de-France (0,9 %), des autres régions françaises et de l'étranger (0,1 % pour ces deux dernières origines). Enfin, notons que l'origine géographique des déchets n'a pas pu être recueillie pour 0,2 % des tonnages entrants.

Origine du producteur

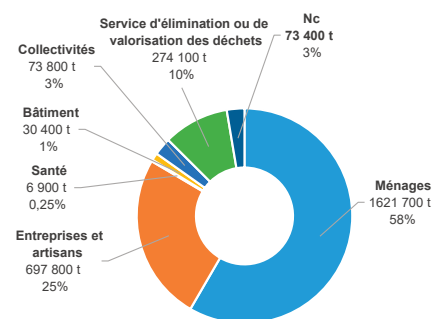
Les ménages concourent à hauteur de 58 % des tonnages entrants sur les installations enquêtées. Ces déchets sont principalement composés d'ordures ménagères résiduelles, de la collecte sélective, de tout-venant ou bien encore de déchets verts collectés en déchèterie ou au porte-à-porte. A l'instar du précédent bilan, les déchets d'activités économiques (entreprises et artisans) représentent un peu plus du quart des déchets entrants. Les déchets générés par des installations de traitement (refus de process, refus de compostage, refus de tri, cendres, mâchefers) représentent près de 10 % des déchets entrants. Les services techniques des collectivités et les stations d'épuration des eaux usées sont aussi des producteurs de déchets et comptent pour un peu moins de 2 % des apports. Le secteur du bâtiment produit lui aussi près de 1 % des déchets entrants sur les installations enquêtées. Enfin, le secteur de la santé représente quant à lui 0,25 % des tonnages entrants. Ces flux sont les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) traités dans 2 des unités de valorisation énergétique normandes.

Rappelons enfin que les déchets identifiés comme « ménagers » comportent une part de déchets d'entreprises, dits déchets assimilés, difficilement identifiables à l'heure actuelle.

Tonnages entrants sur les installations normandes



Origines des déchets entrants



Chiffres clés par type d'installation

Chiffres clés par type d'installation		Capacité de traitement	Tonnage entrant	Production
CENTRES DE TRI	8 centres de tri DMA 28 centres de tri DAE	163 000 t/an (DMA) 490 000 t/an (DAE, capacité min.)	115 700 t (DMA) 340 000 t (DAE)	72 % (DMA) 57 % (DAE) de valorisation matière
TMB	2 installations équipées d'un tri mécano-biologique	108 000 t/an	87 400 t	7 500 t de compost produit 7,6 GWh
COMPOSTAGE	58 installations de compostage	589 000 t/an	439 400 t dont 89 % de déchets verts	204 000 t de compost
INCINERATION	4 installations de valorisation énergétique 4 plates-formes de maturation des mâchefers	762 500 t/an 375 000 t/an	750 800 t dont 71 % d'OMr 249 200 t de mâchefers bruts	1 000 GWh produits 249 200 t de mâchefers valorisables
ISDND	11 installations de stockage de déchets non dangereux 6 en post-exploitation	1 181 200 t/an	1 045 250 t dont 23 % d'OMR	110 GWh

Filières de valorisation et capacité de traitement en Normandie

Du fait des incendies survenus sur les centres de tri de la collecte sélective de Rocquancourt et Donville-les-Bains, respectivement fin 2018 et mi-2020, la capacité de tri des installations normandes ne permet plus de répondre au besoin des collectivités locales. Ces dernières doivent désormais solliciter des installations situées en dehors de la Normandie. L'ouverture du centre de tri de la SPHERE à Villedieu-les-Poêles et l'arrivée prochaine du centre de tri interdépartemental de la SPL Normantri à Colombelles offriront à terme des solutions locales pour trier et valoriser les papiers et emballages issus du tri sélectif.

Pour les centres de tri des déchets d'activités économiques, le manque de réponse et la fiabilité des données transmises ne permet pas de se prononcer sur les besoins éventuels de la filière, ni d'évaluer précisément les quantités de matières premières recyclées produites sur le territoire et pouvant potentiellement être valorisées à proximité.

Parmi les grandes évolutions remarquables sur cette année 2020, on notera la diminution des quantités de déchets entrants sur les ISDND normandes. Entre 2019 et 2020, les tonnages entrants ont diminué de 3 % du fait d'une diminution de la production de déchets résiduels en lien avec la crise sanitaire, d'une part, et du délestage des flux vers les unités de valorisation énergétique pour assurer leur approvisionnement lors des deux périodes de confinement d'autre part. Avec une capacité de stockage d'environ 1 180 000 t/an, la Normandie était autosuffisante en 2020. Mais les fermetures des installations de Mercey et Isigny-le-Buat, respectivement en décembre 2021 et mars 2022, ont fortement impacté la capacité régionale.

Dans un contexte général de limitation des capacités disponibles sur ces installations, la Région Normandie a sollicité l'Observatoire pour réaliser une étude sur les filières de traitement des déchets résiduels en Normandie. Cette étude, dont les résultats seront disponibles début 2023, présentera un diagnostic complet de la filière sur l'année 2021, une prospective à 10-15 ans des flux produits selon plusieurs scénarios d'évolution et un regard sur les projets d'extension de capacité des UVE (nouvelles lignes d'incinération à haut PCI) ou de création d'unités de combustion de CSR.

Rappelons par ailleurs que l'ADEME et la Région Normandie ont lancé des appels à projets en 2021/2022 sur le tri à la source des biodéchets et les déconditionneurs. Cette démarche a le mérite d'avoir dynamisé les territoires pour préparer au mieux la mise en application de l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024. Malgré les projets à venir, le maillage en installations agréées SPA3 ne sera pas suffisant pour couvrir la totalité du territoire régional.

Réduire la production de déchets résiduels

De manière générale, les tendances observées dans ce bilan mettent en avant que les efforts à consentir pour atteindre les objectifs réglementaires inscrits dans les lois LTECV et AGEC et le volet déchets du SRADDET restent plus que jamais importants.

L'entrée en vigueur de nouvelles obligations pour les producteurs de déchets (tri à la source des biodéchets, tri 7-8 flux...) et l'arrivée de nouvelles filières REP (articles de bricolage et jardin, de sport et loisirs, jouets et déchets issus des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment...) devraient permettre d'accélérer les initiatives d'ores et déjà amorcées pour réduire la part des déchets résiduels et améliorer de manière globale le taux de valorisation matière.

Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire en Normandie

Au service des territoires et de la population, l'association Biomasse Normandie s'attache depuis 1983 à trouver des solutions aux défis environnementaux actuels (diminution des ressources, changements climatiques, pollution...).

L'Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire en Normandie a été créé en 2004, à l'initiative de Biomasse Normandie, pour établir des bilans de la gestion des déchets sur le territoire normand.

Sa mission prioritaire est de mutualiser les connaissances sur la gestion des déchets et d'identifier les besoins et les opportunités des territoires afin d'orienter les stratégies de développement. Cet observatoire a été mis en œuvre en plusieurs étapes et couvre désormais cinq volets d'observation :

- les déchets ménagers et assimilés (DMA),
- les déchets dangereux (DD),
- les déchets d'activités économiques (DAE),
- les filières de traitement et de valorisation,
- les ressources et l'économie circulaire.

Cet outil d'aide à la décision est au service du territoire et notamment :

- Des responsables (élus et services) des collectivités locales, pour optimiser les services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- De la Région, pour assurer le suivi de son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et orienter des actions en faveur de l'Économie Circulaire ;
- De l'ADEME, pour disposer d'indicateurs fiables à l'échelle nationale et communiquer sur ses orientations stratégiques ;
- Les entreprises du territoire en quête de solutions de valorisation pour respecter la réglementation, en prospection de gisements pour développer leurs activités ou qui souhaitent développer des boucles d'économie circulaire avec d'autres entreprises.

Pour plus d'informations, contactez :

Biomasse Normandie

18 rue d'Armor 14000 CAEN

Tél : 02 31 34 24 88

Email : info@biomasse-normandie.org

www.biomasse-normandie.org

